



RCS : RENNES

Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1966 B 00013

Numéro SIREN : 669 200 131

Nom ou dénomination : AGC A.I.V.

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2013 sous le numéro de dépôt 7051

AGC A.I.V.

Société en Nom Collectif au capital de 145 000 euros
Siège Social : Z.I. de l'Ecartelée 35300 FOUGERES
669 200 131 RCS RENNES



Le **22 JUL. 2013**
Dépôt N° **1066 B 13**

EXTRAIT DU

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2013**

Certifié conforme

L'an deux mille treize,
Le 28 juin,
A 8 Heures,

Les associés de la Société AGC A.I.V., société en nom collectif au capital de 145.000 Euros, divisé en 9.500 parts, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au 1 rue Royale, 92210 SAINT-CLOUD, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Société AGC FRANCE HOLDING possédant 17 parts,
- Société AGC France SAS possédant 9.483 parts.

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Conformément aux statuts de la Société "AGC AIV", l'Assemblée est présidée par son gérant la société AGC France, représentée par son mandataire social Monsieur Guy LECOCQ.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que notre Commissaire aux Comptes suppléant, Monsieur Rami ENG a démissionné le 12 mars 2013. Il est remplacé par le Cabinet CECAUDIT INTERNATIONAL, Société anonyme, immatriculée au RCS de MEAUX sous le numéro 332 750 546, dont le siège social est à 16, avenue Albert Einstein, 77420 CHAMPS SUR MARNE, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

En conséquence, l'Assemblée générale demande que les formalités soient effectuées au Greffe afin que le kbis soit mis à jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, le président de séance et les associés ou leurs mandataires.

Gérant & Associé
AGC France SAS
Représentée par Guy LECOCQ

Associé
AGC FRANCE HOLDING SA
Représentée par Jean-François HERIS